



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 29
Représentés : 0
Absents : 0

Le Mardi 26 Mai 2020, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Paul PAYOT- Le Majestic, sous la présidence de **M. Yvonick PLAUD**.

Etaient présents :

Mme Aurore TERMOZ, M. Eric FOURNIER, Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Elodie BAVUZ, Mme Marie Noëlle FLEURY, Hervé VILLARD, Juliette MARTINEZ, Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT, M. Yvonick PLAUD, Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. François-Xavier LAFFIN, M. et Mme Patrick BETTIN, Mme Isabelle MATILLAT, Olivier NAU, Françoise TRAPPIER, M. Jean FABRE, Isabelle COLLE

Secrétaire de séance : Juliette MARTINEZ

ADMINISTRATION GENERALE

. Election du Maire

M. Yvonick PLAUD, doyen d'âge, préside la séance, et donne lecture des résultats des élections municipales du 15 mars, en énumérant les noms des élus.

M. Yvonick PLAUD lit un discours.

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

C'est avec un grand plaisir teinté d'émotion que je vais présider cette assemblée pour quelques instants en tant que doyen d'âge. J'ai en effet l'honneur et le privilège de l'âge, puisqu'il faut y trouver quelques avantages, d'occuper ce fauteuil pour procéder à l'élection du maire, comme en 2014 ... que c'est loin.

Et comme disait Marguerite Yourcenar quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs vous rattrapent ...

Mais avant de procéder à l'élection du maire je voudrais vous livrer trois réflexions personnelles, sur le mandat qui s'achève, sur la campagne et sur le mandat qui s'ouvre. D'abord je voudrais remercier tous les collègues qui ont travaillé d'arrache pied pendant ces 6 dernières années ne ménageant ni leur temps et mettant tout leur cœur pour réaliser le programme que nous nous étions fixés en 2014. Collectivement nous avons fait le job et oublions les experts en critiques systématiques de la campagne ...

Et pendant deux mois supplémentaires, cette équipe, aidée par les nouveaux élus, a géré au plan local cette terrible pandémie, et je voudrais féliciter Eric pour la manière dont il a géré cette crise, sur tous les fronts pour faire bouger les lignes, pour informer la population, pour coordonner les énergies ...

Quelques mots sur la campagne : elle m'a laissé un goût d'amertume, devant tant d'agressivité affligeante et de procès sur tous les sujets ... La démocratie ce n'est pas cela, c'est un combat d'idées, c'est une confrontation sur les programmes, ce n'est pas le dénigrement systématique. Et je souhaite que la liste d'opposition et ses élus reprennent un peu d'oxygène ... je n'en dirai pas plus, je pourrais avoir un recours ...

Le mandat s'ouvre dans un contexte que personne autour de cette table n'a connu ... Le monde d'après comme on dit dans lequel deux verbes vont être le fil directeur de ces 6 années : innover et s'adapter.

Et je veux dire à cette belle équipe fortement renouvelée, aux talents nombreux et très diversifiés, très solidaire que notre victoire nous impose d'être exemplaire dans nos comportements et dans notre action d' élu.

Nous nous devons de répondre aux attentes fortes des habitants de la commune et de la vallée qui nous ont élus sur un programme et des propositions ; notre action doit être menée en référence à ces propositions.

Eric l'a souvent rappelé, nous devons à la fois faire preuve d'humilité et d'enthousiasme pour dessiner notre futur ; et pour conclure je citerai le philosophe Edgar Morin nous devons, non pas dessiner la meilleure des villes mais une ville meilleure. Et tout ceci dans un monde qui va beaucoup évoluer ».

M. Yvonick PLAUD donne lecture des textes :

Election du Maire :

Article L2122-7

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire, Monsieur Yvonick PLAUD demande aux conseillers municipaux si des candidats se présentent.

Mme Aurore TERMOZ présente la candidature de M. Eric FOURNIER.

Aucun autre candidat ne se présente.

Est élue secrétaire de séance : Juliette MARTINEZ.

Sont élus assesseurs : Isabelle COLLE, Olivier NAU.

M. Eric FOURNIER obtient 22 voix, contre 7 bulletins blancs.

Monsieur Éric FOURNIER est élu Maire de Chamonix.

M. Eric FOURNIER lit un discours.

« merci ...

chers amis

En ce début de conseil d'installation je tiens à remercier à Yvonick Plaud pour ces mots

Merci Également à notre benjamine Juliette d'assurer le secrétariat de cette séance

Merci à tous également, collègues, amis, anciens élus des équipes que j'ai eu l'honneur de conduire et soutiens et vous tous pour votre présence.

Merci également aux services municipaux, au service du Majestic d'avoir organisé cet espace dans des conditions qui permettent le déroulement de la vie démocratique.

Je vous invite à respecter scrupuleusement les règles sanitaires édictées pour l'ensemble de cette soirée.

Comme chacun d'entre vous et je pense surtout aux nouveaux élus, j'aurais préféré que cette séance d'installation se tienne dans des conditions plus classiques.

La pandémie du COVID-19 en a décidé autrement.

Nous devons faire face à une situation exceptionnelle qu'il y a seulement trois mois nous n'aurions jamais imaginé situation qui nous atteint dans l'ensemble des éléments de nos vies quotidiennes et même jusque dans l'installation de ce conseil municipal.

Tout à l'heure, après l'élection de l'équipe municipale, nous reviendrons avec Aurore Termoz et Yvonick Plaud sur le travail qui est effectué ici depuis le 17 mars avec les élus des deux équipes municipales et les services de la collectivité pour lutter contre le Coronavirus.

Mais chers collègues, c'est avec fierté mais surtout avec humilité que je souhaite m'adresser à vous en ce début de mandat.

Avec fierté car j'ai eu le plaisir, au cours de ces deux mandats d'emmener trois équipes dans cette aventure passionnante qu'est la vie municipale.

Aux deux premières, je souhaite dire à celles et ceux qui les ont composé à celles et ceux qui nous ont accompagné mes profonds et intenses remerciements pour dévouement pour leur sens de l'intérêt collectif pour le renforcement, et tout simplement pour leur amour de cette vallée. On ne sait pas à quel point le nombre de réunions, de soirées passées en discussions, de joies mais également de frustrations au fil de ces années ...

Merci à tous (Jacqueline Fattier, Christian Ducroz, Alexandra Cart, Alexandra Seimbille, Jean-Claude Burnet, Daniel Freymann, Pierre Slemett, Marion Bonnet, Michel Payot, Christiane Cleaver ...)

Vous avez été les artisans d'un beau travail collectif ...

A l'équipe qui est ici ce soir et que j'ai eu l'honneur de conduire pendant cette campagne, je tiens également à dire ma fierté, mais aussi mon admiration. Durant ces deux derniers mois vous avez déjà donné votre marque à ce mandat.

En vous impliquant sans compter, alors que vous n'étiez même pas encore investis, dans la lutte contre cette pandémie ; en tenant pendant près de huit semaines des permanences quotidiennes alors que vous n'y étiez pas préparés ; en organisant au pied levé et de manière exemplaire la distribution de masque ou la prise en compte des besoins des plus fragiles, en répondant présent à la moindre sollicitation.

Je salue également mes colistiers non élus avec qui le travail va néanmoins se poursuivre : Éric, Jacqueline, Jeff, Marion, Pierre, Julia et Quentin.

Je tiens à remercier tous nos soutiens amis, familles, parents qui nous ont aidé à montrer qu'ensemble nous avons le pouvoir d'agir.

Avec beaucoup d'humilité car ce début de mandature s'inscrit dans un contexte de crises sans doute inédit.

*Crise sanitaire évidemment en premier lieu si l'on considère l'instant que nous traversons ;
Crise écologique résolument si l'on resitue les enjeux qui s'offrent à l'espèce humaine dans un temps Si court mais avec tellement de répercussions sur les prochaines décennies ;
crise sociale qui en résulte en remettant en cause tous les modèles et tous les comportements qui semblaient à tort acquis.*

*Chamonix dans ce cadre à une place exceptionnelle,
C'est un symbole, un laboratoire et un lieu capital ...*

Prochaines décennies ; crise sociale qui en résulte en remettant en cause tous les modèles et tous les comportements qui semblaient à tort acquis

*Chamonix dans ce cadre à une place exceptionnelle
C'est un symbole, un laboratoire et un lieu capital ...*

Le 15 mars dernier, les chamoniards nous ont réitéré leur confiance et nous mesurons pleinement l'honneur qu'ils nous ont fait dans des circonstances de vote probablement inédites. Je tiens à remercier en notre nom collectif l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés quel qu'ait été leur choix démocratique.

J'ai le plaisir, depuis trois mandatures, de conduire des listes qui n'affichent pas d'étiquette politique. Sans étiquette ne signifie pas sans sensibilité ; c'est au contraire cette sensibilité qui est leur marque de fabrique : des valeurs humanistes, un l'attachement profond à notre Vallée, un lien fort à notre environnement. Des gens de droite, de gauche, des écolos et même des centristes ... ce qui importe, c'est leur sensibilité et leurs valeurs.

Ils sauront j'en suis sûr à mes côtés et pour les prochaines années représenter Chamonix et l'ensemble de ses habitants et Être les élus de tous les chamoniards.

Je dois dire mon entière disponibilité aux nouveaux élus, celles et ceux qui ont rejoint la liste majoritaire.

Quel honneur que vous soyez à nos côtés ...

A nos nouveaux collègues des listes d'opposition je veux adresser un message de bienvenue. Nos approches sont en de nombreux points différentes ; comme les semaines de campagne l'ont montré.

Mais un conseil municipal et sa diversité sont le creuset de notre vie démocratique et je souhaite à chacun de trouver sa place dans cet exercice au service des habitants de notre commune.

J'espère que tous nous saurons exprimer notre opinion et notre diversité dans un esprit constructif et un dialogue intelligent au service de l'intérêt général.

Je prends en tout cas l'engagement de l'écoute que je vous dois et que je souhaite partagée des lors que vos critiques et remarques s'inscriront dans un état d'esprit constructif et positif.

Nous allons dès les prochaines semaines engager la mise en œuvre du programme sur la base duquel nous avons été élus ; il le sera avec une méthode éprouvée au cours des dernières années. Dire ce que nous allons faire et faire ce que nous avons dit.

Il le sera aussi avec une approche résolument innovante rendue encore plus indispensable par la crise que nous traversons.

Je souhaite maintenant vous présenter la liste des adjoints et conseillers municipaux délégués dont je signerai les arrêtés de délégation dès demain si naturellement vous leur accordez votre confiance.

Ces délégations vous sont présentées en déclinaison des grandes orientations qui vont animer notre vie municipale

Proximité citoyenneté et participation concertation pour Rendre les chamoniards davantage acteurs de leur vie publique, mettre en place des outils de décision (Conseil Scientifique ou d'Evaluation (Jonathan Chihi)

LOGEMENT ET SERVICES A LA PERSONNE

Parce que l'humain est un axe fondamental de l'action publique, nous nous engageons à accompagner chacun à tout âge de la vie, à faciliter l'accès aux droits et aux soins et à ne laisser personne au bord du chemin. Parce que le droit au logement des habitants permanents est une priorité absolue.

- + 300 logements supplémentaires accessibles pour nos familles (une centaine d'ici fin 2022) ;
- un premier logement pour les jeunes : réservation de 20 à 30 logements les 3 premières années de leur vie professionnelle ;
- construction de nouvelles résidences à services partagés, sur l'exemple de l'expérience réussie du secteur Jean Franco
- 50 % de résidence principale imposée dans tout programme de logements,
- une vallée en pleine santé : préservation de l'offre de soins et du tissu médical
- maintien du service des urgences et propositions à défendre pour assurer son extension toute l'année
- coup de pouce aux étudiants : prêt de 2000 euros à taux 0
- soin particulier accordé aux enfants aux personnes âgées en développant des politiques spécifiques pour leur rendre agréable la vie au quotidien (eco certification des crèches et écoles, qualité de portage des repas, poursuite de l'effort déjà reconnu pour offrir des repas bio ou sous label avec un objectif de 100 % pour 2023 ...).

TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE DECARBONNEE

Parce que nous devons relever le défi de la transition écologique pour l'avenir de notre territoire et le monde que nous léguerons aux générations à venir, nous ferons des préoccupations environnementales et sociales le socle de nos politiques publiques. Nous étudierons l'évolution de l'ensemble des activités humaines à travers le prisme de l'adaptation aux Changements Climatiques (tourisme, économie, urbanisation ...).

- moins de ville et plus de nature : nous nous attacherons à retisser le lien qui unit l'homme à la nature à travers des projets ambitieux en faveur de la biodiversité de la protection de nos espaces non bâtis et de la réintroduction de la nature en ville, en commençant par la place du Mont Blanc qui mérite un traitement exemplaire.
- cap sur les énergies renouvelables : nous mettrons en oeuvre de nouveaux projets, sur la base de celui exemplaire de Tacconnaz, en étudiant tous les potentiels existants : hydro-électricité et biogaz via méthanisation notamment
- énergie participative : nous accompagnerons les projets visant à la création de sociétés citoyennes et locales pour développer l'autoproduction et l'autoconsommation d'énergies propres.
- rénovation énergétique de l'habitat privé : pour consommer moins et produire plus vert, nous instaurerons une exonération à 50% de la taxe foncière pour les foyers qui mettent en oeuvre des opérations fortes de rénovation et en allant plus loin encore dans les aides financières octroyées.
- gestion des déchets : nous généraliserons le compost, créerons une seconde ressourcerie et mettrons en place un atelier de réparation.
- trame noire : nous étudierons dans les villages tous les projets de réduction nocturne de l'éclairage public pour respecter les rythmes de la faune et redonner le plein accès visuel à la voûte étoilée
- brigade verte : nous déploierons des agents en charge du respect de notre environnement

- Chamonix, laboratoire du développement durable et de l'adaptation au changement climatique : nous installerons, en partenariat avec la SNCF, un camp de base scientifique à la gare de Chamonix (aile Vallorcine aujourd'hui désaffectée)
- mesures d'adaptation au réchauffement : nous veillerons particulièrement à l'ajustement des périodes et des horaires d'ouverture des remontées mécaniques locales
- le Mulet dans les villages : nous organiserons l'extension du service pour mieux répondre à la diversité des besoins

- maintien de la gratuité des transports en commun pour les résidents
- poursuite des aménagements de voies cyclables : nous poursuivrons les travaux, notamment sur Chamonix amont, en assurant la liaison entre les Praz et Argentière
- qualité de l'air : nous poursuivrons les efforts dans tous les domaines (transports, énergies, habitat) pour maintenir la vallée de Chamonix sur la bonne trajectoire qui nous place depuis deux ans en conformité avec les normes de l'OMS, beaucoup plus exigeantes que celles de l'Europe appliquées par l'Etat français.

Bonne gestion des deniers publics

Diminution de la dette

Dynamisme des investissements

Stabilité de la pression fiscale

Lien avec l'écosystème politique et administratif

Importance de notre communauté de communes

Aide de nos partenaires institutionnels (région département) auxquels nous sommes reconnaissant pour leur engagement à nos côtés »

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. Eric FOURNIER, Maire, reprend la présidence de la séance.

M. Bernard OLLIER prend la parole pour féliciter M. Eric FOURNIER de son élection, remercie M. Yvonick PLAUD de l'élégance de sa présentation.

M. Bernard OLLIER souhaite aussi revenir sur un point, la réception d'un recours devant le Tribunal Administratif de la liste « Chamonix s'engage ». M. Eric FOURNIER a parlé d'ouverture, il voudrait que soit fait un point pour savoir où en est le recours.

M. Éric FOURNIER répond factuellement en précisant que le 1^{er} avril a été reçu du tribunal administratif un mémoire, puis un second auxquels il a été répondu. Le tribunal administratif rend généralement sa décision rapidement. Il y a eu beaucoup de remarques, les recours sont à la mode et ont été fréquents, il espère une décision rapide.

M. Eric FOURNIER lit les articles suivants :

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Article L2122-1

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

Article L2122-2

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Article L2122-7-2

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Le conseil municipal de Chamonix comptant 29 élus, il doit désigner un maximum de 8 adjoints.

Monsieur Éric FOURNIER propose d'élire 8 adjoints.

M. Jean FABRE prend la parole pour demander s'il aurait été envisageable de réduire le nombre d'adjoint afin de réduire les frais d'indemnités, la commune n'étant pas très vaste.

M. Éric FOURNIER prend note, mais répond par la négative. Il s'ajoutera même des conseillers délégués, la variété des interventions de la commune de Chamonix, même si le nombre d'habitants est faible, le nécessitant. Le nombre de dossiers nécessite un travail collectif. Chamonix nécessite un travail collectif, d'équipe.

La délibération est adoptée avec les abstentions de M. Fabre et Mme Colle.

ELECTION DES ADJOINTS

M. Eric FOURNIER présente la liste des adjoints qu'il propose au vote de l'assemblée.

M. François-Xavier LAFFIN rappelle qu'il a proposé des adjoints, M. Eric FOURNIER ayant eu 50 % des voix, les deux autres listes ayant obtenu 49 % des voix. Il le fait dans l'esprit d'ouverture démocratique. Il n'a pas reçu de réponse de la part de M. Fournier.

Ce dernier répond qu'avant il n'était pas Maire et n'était pas en mesure de répondre. Néanmoins, dans un contexte de recours, s'il avait répondu, cela aurait été la même réponse.

Dans le respect du jeu démocratique, et dans l'esprit républicain, la majorité est élue pour appliquer le programme qu'elle a présenté, la majorité sera composée d'élus de sa liste.

Monsieur Éric FOURNIER fait procéder à l'élection.

La liste présentée est élue avec 22 voix pour et 7 bulletins blancs.

Sont élus : Madame Aurore TERMOZ, Monsieur Jonathan CHIHI-RAVANEL, Madame Charlotte DEMARCHI, Monsieur Yvonick PLAUD, Madame Karine MIEUSSET, Monsieur Bernard OLLIER, Madame Michèle RABBIOSI, Monsieur Claude JACOT.

M. Éric FOURNIER nomme les conseillers délégués, qui sont nommés par le Maire, et énonce les domaines dans lesquels ils exerceront :

Patrick DEVOUASSOUX	Travaux
Jean-Michel COUVERT	Urbanisme
Juliette MARTINEZ	Culture
Marie-Noëlle FLEURY	Grands événements sportifs et économie circulaire
Elodie BAVUZ	suivi des investissements
Léa DEVOUASSOUX	communication
Laurent COLLIGNON	Montagne & Alpages
Elisabeth ALVARINAS	Aînés

PRESENTATION DE LA CHARTE DES ELUS

M. Eric FOURNIER donne la parole à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL qui lit la charte des élus, article L111-1-1 du CGCT qui, conformément l'article L2121-7 du CGCT doit être présentée dès la première séance.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Texte important relatif à la qualité de la vie publique et au respect par les élus d'une déontologie de leur fonction, c'est le côté solennel de la séance d'installation. La charte est remise aux élus.

Il est également remis aux élus le chapitre 3 du titre « organes de la commune », articles L 2123-1 et suivants du CGCT, relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

M. Eric FOURNIER donne un résumé de la délibération. Il indique qu'une ordonnance pouvait accorder ces pouvoirs au Maire, de façon plus large et non limitée, mais qu'il a été souhaité la présenter en conseil et limiter ces pouvoirs et les encadrer.

M. Eric FOURNIER précise qu'en ce qui concerne les emprunts, ce pouvoir est encadré et limité par le vote du budget, les emprunts prévus sont inscrits au budget, et donc limités dans leurs montants.

Il précise que les pouvoirs délégués le sont dans les domaines où il est parfois urgent d'agir, il faut être réactif. Pour les préemptions, ou non préemptions, la location de biens, les montants ont été limités aux sommes indiquées, pour permettre le contrôle du conseil. L'ordonnance permettant de s'en affranchir, cela n'a pas été souhaité.

Cela évite de réunir le conseil municipal systématiquement pour ce type de sujets. Néanmoins, il est précisé qu'il sera présenté à chaque séance du Conseil les décisions prises dans ce cadre.

Par rapport à l'épisode sanitaire, le système est conforme à celui du dernier mandat, en plafonnant les montants, plus faibles que ceux de l'ordonnance.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur Eric Fournier intervient sur la crise sanitaire récente et suggère, au nom du conseil municipal, d'avoir une pensée pour les malades.

Monsieur Eric Fournier remercie chaleureusement les services municipaux, notamment les services sociaux qui ont beaucoup œuvré pendant cette période.

Il cite aussi les aspects financiers avec le travail réalisé, notamment sur les aides économiques, on y reviendra.

Il cite les organismes avec lesquels il y a beaucoup de coopération, l'Agence Régionale de Santé, les directeurs départementaux et régionaux, le directeur de l'hôpital, notamment pour l'EHPAD, la gendarmerie et la police municipale, les commandante et cheffe de ces organismes avec qui un travail important avec les services de la collectivité a été réalisé.

Chamonix est une ville phénoménale, qui bénéficie de ressources avec des personnes ayant de grandes connaissances, qui ont permis d'anticiper, notamment avec la commande de masques en tissus, très en amont, permettant d'être livré en temps. A été organisée par la commune, avec Aurélie BEAUFOUR qui est remerciée, une distribution de masques à la population, masques réalisés en grande partie par les « couturières masquées » et aussi acquis auprès des entreprises locales.

Monsieur Eric Fournier précise, que la commune articulera les politiques de prévention avec l'Etat, la Région, le Département.

Une convention a été signée avec la Région. Il y a un effort énorme à faire, le tissu économique ayant été très touché, l'évaluation économique est très forte, cela a été examiné lors du conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Des personnes se retrouveront sans emploi, certaines entreprises n'emploieront pas de personnel ou de saisonniers. Il cite l'effort pour les travaux qu'il conviendra d'essayer de maintenir.

Madame Aurore Termoz dresse un bilan social de la crise et remercie le personnel des services de santé. Elle souligne l'effort réalisé par les personnes ayant tenu les permanences organisées en mairie. Madame Aurore Termoz souligne que trois cents personnes étaient appelées ou ont été visitées quasi quotidiennement par les services ou des bénévoles, elle remercie la Croix Blanche, l'Ecole Militaire de Haute Montagne pour leur collaboration.

Le Transport à la Demande a été relancé pour permettre aux bénéficiaires de faire des courses et de rencontrer du monde.

La salle de convivialité, fermée, a édité un magazine « L'Echo des Confinés » pour maintenir un lien, le portage du repas ayant été étendu. Plus de 120 personnes ont été servies chaque jour.

Pour les familles, les crèches ont accueilli 7 jours sur 7 les enfants des familles de soignants.

Une newsletter a été publiée pour maintenir le lien.

Une démarche a aussi été réalisée pour les personnes difficiles à confiner, en lien avec la gendarmerie, également pour lutter aussi contre les violences conjugales.

Le travail de sortie du confinement a aussi été préparé pour que l'administration reprenne son activité, avec des précautions, chacun exerce son métier dans des conditions différentes, selon les conditions et les établissements.

Le retour dans les crèches et écoles a été progressif, les protocoles complexes édités pour les établissements scolaires ont été respectés.

Le travail entre la mairie et l'Education Nationale et les écoles a permis de cadrer le retour des enfants, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale est venue en visite.

Monsieur Eric Fournier remercie les services dont la commune a eu besoin et précise que ce n'est pas fini.

M. Yvonick PLAUD intervient sur les aspects économiques. Les mesures budgétaires et les conséquences seront analysées lors d'un prochain conseil municipal.

M. Yvonick PLAUD remarque que l'Etat a incité à réduire les recettes de CFE, cela représenterait une perte de 1,3 Million d'euros. Avec les pertes de recettes déjà enregistrées, cela ne serait pas envisageable, surtout si l'on veut maîtriser l'investissement. On ne doit pas trop réduire l'investissement afin de maintenir l'activité.

194 entreprises ont répondu à une enquête diligentée par les collectivités. La synthèse est en cours d'étude. Cela permettra de cibler les aides diverses qui seront adoptées. La Communauté de Communes est en train de créer une cellule d'appui pour renseigner sur les multiples aides.

En avril, le conseil municipal a adopté une réduction des loyers communaux, la réfaction des droits des terrasses du 15 mars au 15 mai, ce qui a correspondu aux périodes de fermeture. Les buvettes seront exonérées de loyer de 50 % sur l'année.

Les autres compétences sont communautaires et la Communauté de Communes sera saisie. Déjà, la communauté de communes a pu exonérer le restaurant des tennis et de la patinoire, la maison médicale, a adopté le report de la taxe de séjour, des redevances eau et assainissement. La communauté de communes est en train de mettre en place, en lien avec la Région, un fonds d'urgence, une avance remboursable à laquelle la communauté de communes participera à hauteur de 2€/habitant. Cela aidera les petites entreprises, c'est très important. On pourra cibler les différentes aides en se coordonnant, notamment en matière touristique. Pour les restaurants, il sera proposé de prolonger la clause de l'exonération d'un mois et de 50 % pour l'été. Un point détaillé sera fait dès que possible.

M. Eric FOURNIER conclut en rappelant que la commune perdra 4 millions d'euros, soit 10 % des recettes. C'est important, d'autant que la commune devra assurer des efforts importants.

M. Éric FOURNIER précise qu'un second conseil municipal se tiendra rapidement puis un troisième, afin d'adopter les décisions obligatoires en début de mandat puis de reprendre les activités.

M. le Maire rappelle que chaque liste aura des représentants à désigner dans les commissions et organismes extérieurs. La représentation sera faite selon la représentation proportionnelle, ce qui donnerait pour chacune des listes représentées au conseil, 7, 2 et 1 membres pour 10 élus, la liste de ces commissions sera communiquée très bientôt.

Une présentation de la commune sera faite avec les élus, avec visite des services, dans le respect des gestes barrières, en laissant la place pour les plus anciens.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 5 Juin 2020 – 18 heures au Majestic.



La secrétaire de séance,

Juliette MARTINEZ.